

**PROCÈS-VERBAL**  
**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Vendredi 28 Août 2020**

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Août 2020

Date de publication : 31 Août 2020

**Etaient Présents** : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD - Anne-Sophie DITSCH - Pascal KNOBLOCH (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Franck DUDOGNON, Matthieu GUYON, Christiane LAURIER, Romain LE GUERN, Stéphane LEGER, Jacky MARCHAND, Murielle MESPLE, Sébastien MESUREUR.

**Excusés** : Fabrice MARCHAND, Charlie BOUGE, Maryvonne FOUSSIER

**Pouvoirs** : Fabrice MARCHAND a donné pouvoir à Pascal KNOBLOCH.

Madame Anne-Sophie DITSCH a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 Heures.

Madame DITSCH sur invitation du Maire donne une lecture succincte des procès verbaux des réunions du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020, 10 Juillet 2020 et 24 Juillet 2020.

**Aucune objection n'étant soulevée le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces 3 Procès Verbaux.**

**Ordre du jour :**

- 1- Présentation par la Société Volkswind : Ferme éolienne de Saint Secondin
- 2- Autorisation d'ester en justice
- 3- Tarif Gîte la Cavalière : Association Concorde
- 4- Subventions ACTIV 3 et FLASH
- 5- Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain
- 6- Questions diverses

### **1- Présentation par la Société Volkswind : Ferme éolienne de Saint Secondin**

La société VOLKSWIND est venue présenter au Conseil Municipal son projet de ferme éolienne pour Saint Secondin : 5 éoliennes de 3MW chacune située dans un périmètre entre Bellevue et Morin, et à 1,2 km du bourg de la commune. Les travaux pourraient débuter en 2022 pour une mise en service opérationnelle fin 2023. Durant sa présentation la société a attiré l'attention des membres du Conseil Municipal sur son engagement à remettre en état les routes et chemins d'accès ainsi qu'une aide à la commune et aux associations pour tous projets d'investissement.

### **2- Autorisation d'ester en justice :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Equipage des Cimes » a engagée une procédure judiciaire à l'encontre de la Commune concernant le Centre Equestre.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **autorise le Maire à ester en justice auprès du Tribunal, dans la requête de l'Association « Equipage des Cimes », représenté par Maître René PARVY, Avocat de la Cour.**
- **accepte que Maître Carl GENDREAU, Avocat, représente et défende la Commune**
- **autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier et à effectuer les virements de crédits nécessaires.**

### **3- Tarif Gîte la Cavalière : Association Concorde**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Association Concorde loue depuis plusieurs étés le Gîte « La Cavalière » pendant plusieurs semaines.

Au vu de la crise sanitaire actuelle et suite aux nombreuses annulations des locations saisonnières, Monsieur le Maire a rencontré le Directeur de l'association afin de pouvoir échanger sur le maintien de la location pour l'été 2020.

Suite à cette rencontre, il a été proposé à l'Association Concorde un prix préférentiel sur la location du gîte « La Cavalière » pour l'été 2020.

Le Maire indique au Conseil que le tarif de 32€ par jour et par enfant pour une Pension Complète au gîte « La Cavalière » a donc été proposé.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tarif de 32€ par jour et par enfant pour une Pension Complète au gîte « La Cavalière » pour l'été 2020 concernant l'Association Concorde.**

### **4- Subventions ACTIV 3 et FLASH**

#### **• Travaux Gîte « La Capucine » : Activ 3**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de mise aux normes et rénovation du Gîte « La Capucine ».

Il est pour cela en possession d'un estimatif de travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention auprès du Département dans le cadre du Volet Activ 3 et propose le plan de financement suivant :

| Dépenses         |                      | Recettes     |                      |
|------------------|----------------------|--------------|----------------------|
| Portes coupe-feu | 3387.62 €            | Activ 3      | 5616.50 €            |
| Volets           | 3371.17 €            |              |                      |
| Peintures        | 261.84 €             | Fond propre  | 1404.13 €            |
| <b>TOTAL</b>     | <b>7020.63 € TTC</b> | <b>TOTAL</b> | <b>7020.63 € TTC</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix Pour et 1 Abstention :**

- décide de la réalisation de l'opération
- accepte le plan de financement
- charge Monsieur le Maire de demander la subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3 Activ.

• **Achat Véhicule : Activ 3**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'un fourgon a été acheté par la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention auprès du Département dans le cadre du Volet Activ 3 et propose le plan de financement suivant :

| Dépenses       |                        | Recettes     |                        |
|----------------|------------------------|--------------|------------------------|
| Achat véhicule | 12 536.00 €            | Activ 3      | 10 028.80 €            |
|                |                        | Fond propre  | 2 507.20 €             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>12 536.00 € TTC</b> | <b>TOTAL</b> | <b>12 536.00 € TTC</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix Pour et 1 Abstention :**

- décide de la réalisation de l'opération
- accepte le plan de financement
- charge le Maire de demander la subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3 Activ.

• **Achat matériel Salle des Fêtes : Activ 3**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'installer une hotte professionnelle dans la salle des fêtes.

Il est pour cela en possession d'un estimatif de travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention auprès du Département dans le cadre du volet Activ 3 et propose le plan de financement suivant :

| Dépenses      |                       | Recettes     |                       |
|---------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| Hotte Cuisine | 6 155.63 €            | Activ 3      | 4 924.50 €            |
|               |                       | Fond propre  | 1 231.13 €            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6 155.63 € TTC</b> | <b>TOTAL</b> | <b>6 155.63 € TTC</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix Pour et 1 Abstention :**

- décide de la réalisation de l'opération
- accepte le plan de financement
- charge le Maire de demander la subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3 Activ.

• **Matériel Informatique : Activ 3**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le poste informatique secondaire.

Il est pour cela en possession d'un devis de l'Agence des Territoires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention auprès du Département dans le cadre d'Activ 3 et propose le plan de financement suivant :

| Dépenses     |                      | Recettes     |                      |
|--------------|----------------------|--------------|----------------------|
| AT 86        | 1790.40 €            | Activ 3      | 930.19 €             |
|              |                      | Fond propre  | 860.21 €             |
| <b>TOTAL</b> | <b>1790.40 € TTC</b> | <b>TOTAL</b> | <b>1790.40 € TTC</b> |

**Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix Pour et 1 Abstention :**

- décide de la réalisation de l'opération
- accepte le plan de financement
- charge le Maire de demander la subvention auprès du Département dans le cadre du volet 3 Activ.

• **Travaux chaufferie : Activ Flash**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des réparations et de changer des pièces pour la chaufferie.

Il est pour cela en possession d'un estimatif de travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention auprès du Département dans le cadre d'Activ Flash et propose le plan de financement suivant :

| Dépenses     |                    | Recettes     |                    |
|--------------|--------------------|--------------|--------------------|
| Engie        | 758.89 €           | Activ Flash  | 10 471.92 €        |
| Engie        | 3 897.41 €         |              |                    |
| Bioservices  | 8 433.60 €         | Fond propre  | 2 617.98 €         |
| <b>TOTAL</b> | <b>13 089.90 €</b> | <b>TOTAL</b> | <b>13 089.90 €</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix Pour et 1 Abstention :**

- décide de la réalisation de l'opération
- accepte le plan de financement
- charge le Maire de demander la subvention auprès du Département dans le cadre du volet Activ Flash.

**5- Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain**

Monsieur le Maire signale que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain est en phase finale d'élaboration. Il a fait l'objet d'une enquête publique du 17 février 2020 au 11 mars 2020 qui a été suspendue par décision du Tribunal

Administratif de Poitiers en raison du COVID-19. L'enquête publique reprend pendant 9 jours consécutifs du mercredi 02 septembre (9h) au jeudi 10 septembre 2020 (16h).

Monsieur le Maire indique que le SAGE du bassin du Clain est soumis à la consultation des assemblées et rappelle que l'emprise du périmètre du SAGE concerne le cours d'eau du Clain et de ses affluents dont la Clouère.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 5 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Clain.**

**6- Questions diverses :**

**- Base ULM :**

Monsieur le Maire, Madame RICHARD et Monsieur KNOBLOCH ont rencontré Monsieur GHEYSEN.

Ce dernier accompagné d'un promoteur a souhaité rencontrer Monsieur le Maire afin de lui faire part du projet de « Village Aéronautique ».

**- Epicerie POIRIER :**

Monsieur le Maire informe qu'un projet est en cours de réflexion avec la Communauté de Communes concernant l'épicerie POIRIER qui souhaiterait développer de nouvelles activités (débit de boissons, la Française des Jeux et revendeur de tabac).

**- Résidence « Les Gais Logis » :**

Monsieur le Maire informe qu'une fuite a été découverte sur le toit de la Résidence. La Société SOPREMA doit intervenir pour réaliser un devis.

**- Rallye Ferrari Saint Secondin :**

Le samedi 12 septembre 2020 le rallye Ferrari en provenance du circuit du Vigeant, traversera le bourg entre 09h00 et 10h00.

**- Accessibilité :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit poursuivre l'Agenda d'Accessibilité. Il est prévu pour 2020 de réaliser les travaux d'accessibilité pour la Mairie.

**- Election des délégués Energies Vienne :**

L'élection des délégués au Syndicat Energies Vienne aura lieu le 1<sup>er</sup> Septembre 2020 à Sommières du Clain.

**- Michel GABORIT :**

Monsieur le Maire indique que Monsieur GABORIT a repris le travail sur un poste adapté en temps partiel thérapeutique depuis le 19 Août 2020.

La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au vendredi 25 Septembre 2020 à 20h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 22h00.